

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 20250904.4

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 12
Présents : 10	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 2	- dont « abstention » : 0
Absent excusé :	
Absent : 1	

Le jeudi 4 septembre 2025 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué 30/08/2025 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Isabelle ROUTHIAU, Héléne TESTARD et Messieurs Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ (arrivé à 20h35), Patrick ROCHE.

et Mr Yoann VIOLLET (pouvoir donné à Mr Yoann LEVÊQUE)

ABSENTS : Monsieur Marc BUISSON et Mme Françoise DUSSUC

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Mr Philippe BENMARGUI (pouvoir donné à Mr Aurélien BEYEKLIAN),

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

OBJET :

Décision Modificative n°1 du budget principal 2025

Monsieur Patrick ROCHE, Maire de la commune, présente des corrections qui sont à effectuer sur le budget principal 2025 de la commune, voté en mars dernier, corrections en rapport avec les amortissements proposés ci-dessus :

- Il serait nécessaire d'émettre des écritures pour réaliser les amortissements au 204182. Il faut émettre un mandat d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 681 chapitre 042 et un titre d'ordre budgétaire au nom du SGC de Bourg-en-Bresse au 204182 chapitre 040 d'un montant de 5 002.78 € à partir des tableaux d'amortissement votés lors de la même séance. Ces deux comptes ne sont pas approvisionnés. Il est donc nécessaire de mettre les crédits suffisants avant de passer les écritures.

Afin d'équilibrer à nouveau le budget Monsieur le Maire propose :

- De compléter la ligne au chapitre 042 compte 681 avec un montant de 5 002.78 € en dépenses de fonctionnement ;
- De prélever la ligne au chapitre 023 avec un montant de 5 002.78 € en dépenses de fonctionnement ;
- De prélever au chapitre 021 la somme de 5 002.78 € en recettes d'investissement ;
- De créer au chapitre 040 compte 2804182 la somme de 5 002.78 € en recettes d'investissement ;

Le Conseil municipal après délibération décide de valider les propositions de modification du budget principal 2025 de Monsieur le Maire

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
042	681	+5 002.78 €			
023		-5 002.78 €			
Dépenses investissement			Recettes investissement		
n° Chapitre	N° Compte	Montant	n° Chapitre	N° Compte	Montant
			040	2804182	+5 002.78 €
			021		-5 002.78 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick ROCHE,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le
Et publication ou notification le

12 SEP. 2025



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20250912-2050904-4-DE
Date de réception préfecture : 12/09/2025